
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR19.27PR
concernant
la modification des statuts de l'Association intercommunale
Police Nord Vaudois (PNV)**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 6 novembre 2019.

Elle était composée de Madame et Messieurs Pierrette ROULET-GRIN, Christophe BURDET, Johann GILLIÉRON, Philippe GRUET, Christophe LOPERETTI et du soussigné, désigné président. Madame Fanny SPICHIGER était absente.

La délégation municipale était composée de Madame Valérie JAGGY WEPF, Municipale, Monsieur le Commandant de la PNV, Pascal PITTET et Monsieur David ATTINOST, juriste de la PNV. Nous les remercions pour les informations reçues et pour la clarté des réponses apportées à nos questions.

En préambule, la commission consultative (commission sécuritaire PNV) d'Yverdon-les-Bains a accepté, à l'unanimité de ses membres, le 17 janvier 2019, le projet de modification des statuts de l'Association intercommunale en matière de sécurité publique, dite Police Nord Vaudois PNV.

L'adoption de ces nouveaux statuts permettra à la commission sécuritaire d'Yverdon-les-Bains d'être une commission permanente dont un délégué représentera la Commune au sein de l'Association intercommunale PNV (art. 120 LC).

La commission sécuritaire prendra des positions qui seront défendues par le délégué lors des assemblées de l'Association et ce même délégué informera la commission de tous les objets. La commission relève qu'il faudra une lettre de mission claire au délégué afin de défendre les intérêts de la Ville.

Les discussions se sont portées principalement sur le fonctionnement et l'aspect légal de l'Association, quant aux statuts, ils n'ont pas soulevé de question particulière, hormis au sujet de l'article 42, où il nous a été confirmé que la modification des statuts ou une demande de plafond d'endettement ne pourrait se faire sans l'accord du délégué d'Yverdon-les-Bains. Pour rappel, nous avons environ 55% des voix.

Conclusion :

Il aura fallu environ 2 ans pour que ce projet de modification des statuts aboutisse. Ceci afin de renforcer, entre autre, l'aspect démocratique, puisque les membres du Conseil intercommunal seront élus par les organes délibérants des communes membres.

La commission vous propose, par 5 voix pour et 1 voix contre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis PR19.27PR concernant la modification des statuts de l'Association intercommunale Police Nord Vaudois.

Yverdon-les-Bains, le 19 novembre 2019

GABERELL Thierry, rapporteur

